

- 28 janvier 2019-Décret n°2019-0032/P-RM** portant suspension de la perception de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicable aux importations et aux achats locaux de graines de coton destinées aux unités industrielles de production d'huile alimentaire.....**p.43**
- Décret n° 2019-0033/P-RM** portant classement du site du Palais de Koulouba dans le patrimoine culturel national.....**p.43**
- Décret n°2019-0034/P-RM** portant nomination du Directeur national des Services vétérinaires.....**p.45**
- Décret n°2019-0035/P-RM** portant approbation du marché relatif aux travaux de construction du siège de la Recette générale du District et de la Paierie générale du Trésor.....**p.45**
- Décret n°2019-0036/P-RM** portant abrogation de décrets portant nomination au Ministère de la Solidarité et de l'Action humanitaire.....**p.46**
- Décret n°2019-0037/P-RM** déterminant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Service de certification et de signature électronique.....**p.46**
- Décret n°2019-0038/P-RM** portant nomination de l'Inspecteur en Chef de l'Elevage et de la Pêche.....**p.49**
- Décret n°2019-0039/P-RM** fixant la liste nominative des membres du Conseil de l'Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako.....**p.49**
- Décret n°2019-0040/P-RM** portant nomination du Directeur du Centre national de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant.....**p.50**
- 29 janvier 2019-Décret n° 2019-0041/PM-RM** portant création, organisation et modalités de fonctionnement des Comités consultatifs de Sécurité.....**p.51**
- Décret n°2019-0042/P-RM** portant approbation du marché relatif aux prestations de contrôle et de la surveillance des travaux de construction et de bitumage de la route Kwala-Mourdiah-Nara, Section 1 : Kwala-Kaloumba, Lot n°1 : Kwala-Wolokoro (70, 93 km).....**p.53**
- 29 janvier 2019-Décret n°2019-0043/P-RM** portant approbation du marché relatif aux travaux de construction et de bitumage de la route Kwala-Mourdiah-Nara, Section 1 : Kwala-Kaloumba, Lot n°2 : Wolokoro-Kaloumba (63, 27 km).....**p.53**
- 30 janvier 2019-Décret n°2019-0044/PM-RM** portant modification du Décret n°10-350/PM-RM du 30 juin 2010 portant création du Comité de Suivi et d'Evaluation du Plan national de mise en œuvre des recommandations des Etats généraux sur la Corruption et la Délinquance financière.....**p.54**
- Décret n°2019-0045/PM-RM** portant nomination d'un Conseiller spécial du Premier ministre.....**p.54**
- Décret n°2019-0046/PM-RM** portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du Premier ministre.....**p.54**
- Décret n°2019-0047/PM-RM** portant nomination d'un membre de la Cellule d'appui à la Décentralisation/ Déconcentration de l'Energie et de l'Eau.....**p.55**
- Annonces et communications.....p.55**

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOIS

LOI N°2019-001/ DU 14 JANVIER 2019 PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2018-015/P-RM DU 15 MARS 2018 PORTANT STATUT DES FONCTIONNAIRES DE LA POLICE NATIONALE

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 07 janvier 2019

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifiée l'Ordonnance n°2018-015/P-RM du 15 mars 2018 portant statut des fonctionnaires de la Police nationale.

Article 2 : Les articles 62, 160 et 162 de l'Ordonnance n°2018-015/P-RM du 15 mars 2018 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« **Article 62 (nouveau)** : sur une période de douze (12) mois, lorsque le fonctionnaire a obtenu un ou plusieurs congés de maladie d'une durée globale de huit (8) mois, y compris les périodes d'hospitalisation, son dossier est obligatoirement soumis à la Commission de Réforme.

Il est procédé de même à l'égard du fonctionnaire dont le congé de maladie de longue durée est venu à expiration.

Au surplus, le Conseil de santé peut, sans attendre cette expiration, soumettre le dossier médical à la Commission de Réforme.

Article 160 (nouveau) : La grille indiciaire annexée au présent statut prend effet pour compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 162 (nouveau) : La présente loi abroge les dispositions de la Loi n°10-034 du 12 juillet 2010, modifiée, portant statut des fonctionnaires de la Police nationale. »

Article 2 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 14 janvier 2019

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

DECRETS

**DECRET N°2019-0023/P-RM DU 21 JANVIER 2019
PORTANT NOMINATION D'UN CHEF DE DIVISION
A L'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu la Loi n°2016-020 du 18 août 2016, modifiée, portant statut général des militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Colonel **Moussa SISSOKO** de la Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées, est nommé **Chef** de la Division Contrôle Opérations Maintien de la Paix - Droit International Humanitaire (OMP-DIH) à la Sous-chefferie Opérations de l'Etat-major général des Armées.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 janvier 2019

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

**DECRET N° 2019-0024/P-RM DU 23 JANVIER 2019
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE A TITRE POSTHUME**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n° 91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE :

Article 1^{er} : **Monsieur Michel SANGARE**, Artiste Comédien, est nommé au grade d'**Officier de l'Ordre national du Mali**, à titre posthume.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 janvier 2019

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

**DECRET N°2019-0025/P-RM DU 25 JANVIER 2019
PORTANT NOMINATION AU GRADE DE
LIEUTENANT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;